

Le mot du Maire

Le 29 septembre dernier, le journal Sud Ouest évoquait une nouvelle fois dans son édition dominicale la question des indemnités des élus et dénonçait en première page le cumul des maires. Cet article se révèle approximatif. Il donne une vision déformée de ce sujet sensible. Les indemnités annoncées sont basées sur le nombre d'habitants des communes mais elles ne sont en fait que des maximums autorisés par la loi et en aucun cas une règle qui s'impose.

Si quelques élus aspirent à devenir des professionnels de la politique et donc à cumuler parfois outrageusement fonctions et indemnités, cette situation ne reflète en aucun cas la réalité locale.

En tant que maire de Saint-Macaire, je perçois 612 € d'indemnités mensuelles alors que la loi pour une commune de cette taille en autorise 1600 €. Mes adjoints perçoivent 306 € et pourraient prétendre à plus du double. Je suis en charge de la vice-présidence économie et tourisme de la Communauté de communes et mon indemnité, ainsi que celle de mes six collègues titulaires des autres vice-présidences, s'élève à 152 € par mois. Les montants alloués résultent de choix politiques faits en début de mandat et non de l'application automatique d'un barème. Je laisse chacun apprécier l'ampleur du cumul ...

Il est utile de rappeler que notre implication au quotidien dans la gestion de la commune et de l'intercommunalité relève d'un engagement citoyen et que nous sommes particulièrement attentifs au bon usage de l'argent public.

Philippe Patanchon

La rentrée des associations

▣ **ARDILLA..**

.. a fait sa rentrée le 16 septembre

En cette nouvelle année, l'école de musique compte 2 nouveaux professeurs dans l'équipe: Marianne Mazeau reprend la direction de la chorale d'Ardilla. Elle vous accueillera le lundi de 20h15 à 22h15 à la salle des fêtes.

Ardilla étoffe sa proposition de cours de piano avec le recrutement de Julien Bouyssou qui proposera des cours le vendredi entre 17h et 21h. Grâce à son équipe enseignante, elle propose un nouvel atelier "à la Mode"... Création sonore autour des modes : il permettra la découverte ou redécouverte des gammes par l'improvisation et la création.

Toutes ces gammes que l'on a déjà rencontrées mais que l'on n'utilise pas ou que l'on n'a pas le loisir de faire sonner.

L'atelier se propose de prendre du temps pour expliquer, pratiquer, entendre ces gammes, créer des thèmes, des riffs, construire des accords etc... Il est recommandé d'avoir de bonnes bases instrumentales et un certain acquis de connaissances théoriques.

Ouvert à tout instrument. Il se déroulera le lundi de 20h à 21h et sera coordonné par Serge Vilard.

D'autres ateliers sont en attentes de candidats pour vivre pleinement leur activité....et notamment les ateliers :

- **Red turtles**, encadré par Serge Vilard le lundi de 19H à 20H

Tourné vers un répertoire de chansons, dans des univers reggae, soul, funk, rhythm 'n' blues (Bob Marley, Tina Turner, Earth wind and fire, Neville Brothers...).

L'auto-arrangement et les soucis d'autonomie sont au coeur des préoccupations.

L'atelier recrute un batteur en priorité et tout autre instrument.

- **Trad' Ardilla...** un atelier encadré par Didier



Marianne Mazeau et sa chorale lors de la Fête à la Garonne - photo Isabelle Pauly

Oliver qui se déroule le jeudi entre 19h30 et 21h
Autour de toutes les musiques de danses traditionnelles du Sud-Ouest (rondeaux, congos, polkas, valse, mazurkas, scottish...).

Il permet au plus grand nombre de s'initier à la pratique du répertoire de bal traditionnel gascon (ou autres) sous la forme d'un atelier collectif régulier d'1h30 hebdomadaire.

Il est nécessaire d'être bon lecteur – 2 à 3 ans de pratique instrumentale requise pour les enfants. Grande part donnée à l'oralité... Apprentissage par l'enregistrement des morceaux.

- **Atelier jazz...** dirigé par Marc Closier le lundi entre 21h et 22h

Le travail s'articule autour de la mise en place d'un répertoire consacré à tous les styles du jazz d'hier à aujourd'hui, du classique Duke Ellington au jeune Trombone Shorty, en passant par John Coltrane ou Frank Zappa.

A travers des standards incontournables, des morceaux moins connus et des moments de musique plus libre, les participants de cet atelier s'essayent à l'improvisation dans tous ses états et apprennent à mieux connaître le langage spécifique du jazz."

Le groupe se compose de flûtes, saxophone, clarinette, trombone, guitare, guitare basse, clavier...

- **Ensemble de Musiques Anciennes** - Ardilla et Sud-Gironde

Il se réunit une fois par mois, le samedi après-midi, dans une grande salle de l'Ecole de Musique de Langon et est encadré par François-Xavier Lacroux.

Autour d'un répertoire de musique du 17ème au 18ème siècle : de Monteverdi à Mozart.

Il est constitué et/ou recherche les instruments suivants cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse), clavecin / orgue, bois (flûtes à bec, traverso, hautbois), cuivres (trompettes), percussions (timbales, petites percussions). Les élèves travaillent en diapason 415 et passent progressivement sur instruments anciens.

Ardilla c'est un **large éventail de cours** : piano, batterie, flûte à bec, flûte traversière, saxophone, trompette, guitare électrique, guitare acoustique, basse, contrebasse, jardin musical, violon, accordéon, steel drum (bidon mélodique des Caraïbes), chant contemporain, percussions africaines, percussions brésiliennes... proposés sous forme de cours individuels, de cours collectifs, d'ateliers !

Ardilla c'est une programmation à l'année autour d'apéro-concerts, de spectacles 'jeune public', d'auditions, d'un gala et de la Fête de la Musique.

A noter sur vos agendas :

 **vendredi 18 octobre** – Fête de l'adhérent...

Autour de l'Assemblée Générale, Ardilla souhaite organiser une soirée de mise à l'honneur de ses adhérents, et créer rencontre et lien pour replacer Ardilla dans son contexte associatif et tenter d'impliquer ses adhérents au quotidien...

Au programme... de bons mets, de bons vins et de la bonne musique!

 **vendredi 22 Novembre** – Ardill'apéro dès 19h avec Palimpseste

 **vendredi 20 Décembre** – Ardill'apéro dès 19h avec Dance to the End

Pour tout renseignement : Ardilla vous accueille dans ses locaux tous les jours :

les lundi et mardi de 14h à 19h

le mercredi de 10h à 19h

le jeudi de 14h à 18h

le vendredi de 14h à 17h30

et tous les 1^{ers} samedi du mois entre 9h et 13h.

→ **Ardilla**, 13 rue de Verdun 33490 St Macaire

Tél/fax : 05.56.62.27.36

@ : contact@ardilla.asso.fr

Site : www.ardilla.asso.fr

▫ **JUDO, JUJITSU, TAISO**



En observant les branches chargées de neige et voyant les plus grosses casser sous le poids de l'agresseur naturel et les plus souples s'en débarrasser en pliant, un moine japonais fit le constat suivant : le souple peut vaincre le fort.

Tels sont les principes qui réunissent les 110 licenciés du Judo Club des Coteaux Macariens !

De 3 à plus de 63 ans, le Club vous accueille et vous permet de pratiquer, de travailler la souplesse, dans la bonne humeur, le respect de soi et des autres.



♦ **TAISO** : Le taïso s'adresse à tous, quels que soient l'âge et les aptitudes sportives.

Il a pour but l'entretien de sa souplesse, de ses capacités cardio-respiratoires, dans le respect des valeurs de la Fédération Française de Judo. Il se pratique sur tatami, en kimono.

Mais il ne contient aucune chute, aucun coup : son objectif est l'assouplissement, la pratique physique, dans la convivialité et de façon ludique.

♦ **JUDO** : Chaque année, depuis plus de 40 ans, le Club de Judo permet à de jeunes enfants, à partir de la moyenne section de maternelle, de mieux maîtriser leur corps, leurs relations aux autres, grâce à un apprentissage ludique des attitudes et des prises de base du judo.

Nombreux sont ceux qui poursuivent ensuite, gagnés par le plaisir du développement physique, l'esprit d'équipe du club, la stimulation des résultats en compétition. Ainsi Clément et Antoine, licenciés au Club lors de l'ouverture de la section "éveil judo" sont maintenant ceintures noires et titulaires du diplôme d'assistant club, qui leur permet d'aider l'enseignant à faire travailler les plus jeunes !

♦ **JUJITSU** : Pour ceux que la compétition ne tente pas, le jujitsu permet de passer les mêmes grades (le Club des Coteaux Macariens compte une dizaine de ceintures noires !). L'ambiance conviviale des entraînements permet aux débutants de tous âges (parmi les débutants du Club, le plus jeune a 13 ans et le plus ancien a dépassé la soixantaine) d'apprendre grâce à l'exemple et à l'implication des plus chevronnés, qui leur servent de partenaires. Si le jujitsu est parfois considéré comme du self-défense, il est avant tout une activité de maîtrise de soi et de perfectionnement du geste.



Venez nous rejoindre : enfants, adultes ; séduits par la compétition ou désireux de travailler la souplesse et le contrôle de soi...

→ **Club de Judo des Coteaux Macariens** :

Dojo de la communauté des communes (à coté du collège de Pian-St Macaire)

<http://judocoteauxmacariens.clubeo.com>

E-mail : judocoteauxmacariens@free.fr

Tel : 06 28 53 09 13

Horaires :

♦ **JUDO** - Cours du LUNDI :

17h30 à 18h15 : éveil judo (enfants de 4 et 5 ans)

18h15 à 19h15 : pré-poussin/poussin (enfants 6 à 8 ans)

- Cours du MARDI :

17h30 à 18h30 : découverte collège + benjamin débutant (enfants de 9 et 10 ans)

18h30 à 20h00 : benjamin confirmé + enfants dès 10 ans et adultes (même débutants)

- Cours du VENDREDI :

17h30 à 18h15 : pré-poussin/poussin (enfants 6 à 8 ans)

18h15 à 19h15 : benjamin débutant (enfants 9 et 10 ans)

19h15 à 20h30 : benjamin confirmé + enfants dès 10 ans et adultes (même débutants)

♦ **JUJITSU**

Cours du MARDI : 20h00 à 21h30 : à partir de 10 ans

Cours du JEUDI : 19h00 à 21h00 : à partir de 10 an

♦ **TAISO** : Jeudi 19h à 20 h.

▫ **Association 'Le Prieuré'**

Les diverses activités reprennent début octobre :

▪ **Théâtre** : salle du Prieuré

Contact 06.76.29.70.79

Atelier 7-11 ans le

Mercredi de 17h00 à 18h00

(animatrice Jeanne)

atelier 12-15 ans le

Mercredi de 17h00 à 18h00

(animatrice Gina)

▪ **Scrabble** : Le lundi de

14h30 à 16h30 au rez-de-

chaussée du Prieuré

Contact : Monique

06.87.38.84.78.

▪ **Soutien scolaire** : Géré par le CVLV : Accueil des élèves de l'école primaire : lundi et vendredi

▪ **Animation autour du livre** : Accueil des scolaires et accueil de l'IME à déterminer.

▪ **Danse Indienne** Bharata Natyam : Le Samedi de 14h à 16h à la salle de sport de l'école primaire et/ou Pôle sportif de Pian (animatrice Karine) - Renseignements: 06.12.93.83.77



Depuis 6 ans déjà le Prieuré accueille son école de danse indienne. Petit groupe au départ, y était enseigné uniquement le Bharata Natyam, danse traditionnelle classique d'Inde du Sud. Une troupe de danse est née: Chandrakala, qui se produit maintenant sur de nombreuses scènes: Bordeaux, Périgueux, Casseneuil, Quimper, etc ... De nouvelles disciplines ont également vu le jour: Bollywood, Fusion indienne, et des travaux de création ont pu également être proposés, comme pour le Festival Clair de Bastide à Bordeaux en juin 2013.

Malgré l'ampleur du phénomène, l'association du Prieuré garde une place importante dans les actions

de la troupe, avec les nombreuses manifestations soutenant l'association humanitaire Laxmi.

Cette année, les élèves de l'école de danse ont l'honneur de pouvoir travailler avec le maître indien de leur professeur de danse, des stages auront lieu tous les week-ends de septembre et d'octobre.

▪ **Initiation Salsa pour les ados.** Nouvelle activité pour les ados garçons et filles à partir de 11 ans. Venez apprendre à danser la Salsa à 2.

Cette danse festive peut être considérée comme un sport car elle fait travailler la taille, les cuisses, les abdominaux et le dos.

A partir du 7 novembre 2013 à la salle des fêtes de St Macaire de 18h à 19h.

Contact: Cathy au 06.66.66.60.27.



Les prochaines manifestations de l'asso :

- **Vide grenier** dimanche 20 octobre 2013, au pied des remparts
- **Spectacle** de l'atelier théâtre enfants: Fév 2014
- **Holi fete indienne** : Février ou Mars 2014
- **Gala annuel** des ateliers : Mai 2014
- **Feu de la St Jean** : Juin 2014

APPEL A BENEVOLES Pour animer atelier danse enfants, animation autour du livre, bibliothèque municipale (voir page 12).

→ **Association Le Prieuré**

Centre d'animation et d'éducation populaire
10 Place de l'église 33490 Saint-Macaire
05.56.63.34.52 (ou 06.76.29.70.79)

▪ **Mouvement pour la sauvegarde et la renovation de Saint-Macaire**

Notre association a fêté lors des Journées Européennes du Patrimoine, les 14 et 15 septembre, ses 50 ans d'existence.

Le Mouvement de Sauvegarde est l'outil privilégié de la fabrication d'une "conscience patrimoniale" avec la visite de villages similaires et l'organisation d'événements culturels au sein de la vieille ville. L'objectif principal étant d'arriver à susciter l'auto sauvegarde du patrimoine par les Macariens eux-mêmes et de prouver qu'il est possible de "vivre aujourd'hui dans des maisons d'hier". La démonstration en a été faite par la présentation de trois projets ambitieux et novateurs au cours des dernières Journées Européennes (projets présentés par des étudiants en architecture de Bologne et de Bordeaux).

Lors de cette manifestation, de nombreux

Macariens, de tout âge et de toute situation, ont partagé avec enthousiasme, leurs sentiments sur la vie à Saint-Macaire. "Néo" (piqués au "Médiévalium") ou anciens (la limite n'étant toujours pas définie ...) animés par le "feu sacré" ont prouvé par leurs divers témoignages leur intérêt certain à l'Association et ses objectifs.

La journée s'est terminée par l'ouverture au public de l'un des joyaux macariens : la cave Messidan qui a attiré environ 150 personnes, curieuses de découvrir ou redécouvrir ce lieu longtemps resté inaccessible.

Ceci est encourageant pour la pérennité du Mouvement qui sera heureux d'accueillir tout nouveau membre.

Au cours de l'année sont organisées plusieurs manifestations comme : "Le Printemps des Tricandilles", "Cinésite", "Balade nocturne", "Journées Européennes"... ainsi que des sorties proches d'une journée pour découvrir ce qui a pu être réalisé dans des villes ou villages voisins. Un voyage plus important (4 jours ou une semaine), souvent à l'étranger, est également programmé.

La prochaine Assemblée Générale est fixée au dimanche 8 décembre 2013 à la mairie de Saint-Macaire à 10h; elle est ouverte à tout le monde.

→ Toute personne désirant des renseignements ou rejoindre notre Association peut contacter :
Emmanuelle Orget, Présidente, 06 72 00 85 95
Jean-Marie Billa, Secrétaire adj., 06 07 62 87 62
Jacques Broustet, Trésorier, 05 56 63 42 68

▪ **Ecole de football des Bleuets**

L'école de football des Bleuets Macariens a repris ses activités avec à sa tête un tout nouvel éducateur diplômé "Brevet d'Etat" : Bernard Thaumiaux qui aura pour mission de préparer et animer les entraînements dans toutes les catégories afin d'assurer un suivi du joueur et de la catégorie. Les entraînements seront par ailleurs tous encadrés par des éducateurs bénévoles et diplômés le :

- mercredi à 14h pour les enfants nés entre 2005 et 2008 : St Pierre d'Aurillac,
- mardi à 18h pour les enfants nés en 2003 et 2004 : St Pierre d'Aurillac,
- lundi et mercredi à 18h30 pour les enfants nés en 2001 et 2002 : à St-Pierre d'Aurillac,
- lundi et mercredi à 18h30 pour les enfants nés en 1999 et 2000 : La Réole.

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire !

D'autre part, tout joueur senior (né à partir de 1995) désirant pratiquer peut venir nous rencontrer, lors des entraînements le mercredi (à

St Macaire) et vendredi soir (à St Pierre d'Aurillac) à 19h30.

→ Contacts : Frank Zanette : 06 78 92 76 14
Responsable de l'école de foot : M. Bernard Thaumiaux : 06 41 88 47 79
<http://club.sportsregions.fr/bleuetsmacariens>

Par ailleurs, les **lotos** organisés par le club ont redémarré les mardis soirs à la salle des fêtes de St Macaire, à 21 heures.

▫ **Randonnée – Les Edelweiss**

Vous aimez randonner ? Vous aimez la nature ? Rejoignez-nous aux Edelweiss!



- Partagez la randonnée en toute convivialité et bénéficiez d'une assurance adaptée à votre pratique ainsi que de tous les avantages liés à votre adhésion.

- Randonnez en famille ou entre amis en toute sécurité sur tous les sentiers balisés de Gironde, d'Aquitaine, dans les autres régions de France et jusqu'en pays étrangers.

Pour une cotisation de 30€ annuelle, le Président HANIQUE et son équipe d'animateurs bénévoles vous conduisent toute l'année sur trois randos hebdomadaires de niveaux et longueurs différents et adaptés, ainsi que des randos à la journée (repas tiré du sac), quelques week-end ou séjours. A chacun de choisir selon ses souhaits, ses disponibilités ou son niveau dans le programme mensuel proposé à chacun des adhérents par le bureau directeur.

Les Edelweiss, association de randonnée pédestre (loi 1901), compte 110 adhérents et entame bientôt sa douzième année d'existence. N'oubliez pas : " Un jour de sentiers égale huit jours de santé!"

→ «Les Edelweiss»

Association Randonnées Pédestres- Loi 1901
Château de Tardes, Rue du Port Nava, St-Macaire (Permanences le samedi de 10h à 12h)
Tel : 05 57 36 21 98 (Répondeur)
Port : 06 76 92 66 47
Courriel : lesedelweiss@yahoo.fr
<http://monsie.orange.fr/lesedelweiss>

▫ **Association Port Nava'l**

À Saint-Macaire, il y a la Garonne... et un port ! L'histoire de la cité médiévale est très largement liée à la proximité du fleuve. Depuis l'époque médiévale l'existence et l'exploitation d'un port a été une évidence. Depuis la fin du XIX siècle, le port a été au fil des temps remblayé par les

alluvions et les atterrissements.

Créée en mai 2006, l'Association Port Nava'l de Saint-Macaire s'est donné pour objectif de remettre en état le fonctionnement le port de Saint-Macaire. La restructuration du quai et des berges devrait permettre l'accueil d'embarcations de tourisme, de pêche et de transport fluvial.

Un ponton flottant permettant de recevoir des petites embarcations ou la gabarre "deux frères" (réservé aux adhérents) a été installé au printemps 2012.

Aujourd'hui les bénévoles, outre l'entretien de l'espace du quai, s'adonnent à des balades, animations ludiques mais aussi des recherches, collectes, traitement et diffusion de l'information historique et culturelle du port et de ses berges, de la batellerie, de l'architecture navale et du transport fluvial de biens et de personnes, tels sont les enjeux fixés par l'association.

Les premières années, l'association s'est concentrée sur la recherche d'informations sur l'histoire du port : collecte d'archives, recherche des anciens plans et cartes postales anciennes témoignant du passé proche de l'activité intense du fleuve au XIX siècle. Des fouilles réalisées en 2008 ont confirmé les plans collectés aux archives départementales, V.N.F. et les informations transmises par les anciens. Tout au long de l'année Port Nava'l continue ses recherches de témoignages historiques.

Aujourd'hui nous faisons **appel aux macariens pour enrichir notre collection de cartes postales anciennes**. Vos greniers regorgent peut-être de trésors ! Les cartes postales anciennes, écrits, courriers, documents professionnels anciens témoignent de notre histoire locale.



Fête à la Garonne 2013

Depuis 3 ans, le **premier weekend de juillet** l'association Port Nava'l concocte un programme exceptionnel d'animations et de valorisation du port. "**Saint Macaire fait la Fête à la Garonne**" est un événement festif et



culturel incontournable du paysage macarien. Autour de la Gabarre "deux frères", toujours à l'honneur, une multitude d'animations sportives, spectacles de rue, conférences, rencontres de roulottes, concerts garnissent les espaces de

loisirs au pied des remparts; transats sur la plage éphémère et pêche sur la terrasse du port en bord de Garonne ont ravi petits et grands.

Cette année les sensations fortes étaient au rendez vous avec un programme d'animations sportives! Le bas de remparts fourmillait d'activités sportives pendant que les plus marins s'essayaient au canoë fluvial, joutes, ou simplement balade. Pour les moins téméraires, animations culturelles, conférences, tables rondes, théâtre burlesque, artisanat d'art ont été partagés en famille et entre amis... avec la Garonne pour témoin !

Tout au long de l'année des sorties découvertes sont organisées : sortie pêche, baptême d'avirons, visite chantier naval ... balade en gabarre.

Une sortie en gabarre est prévue fin octobre en collaboration avec les chantiers TRAMASSET.

À ce jour, l'association rassemble une centaine d'adhérents et bénévoles sympathisants.

Ouverte à tous, nous invitons tous les amis de la Garonne à rejoindre notre association.

→ ASSOCIATION PORT NAVAL
Président : Jean-Pierre RAMILLON
06.08.58.21.93 - jpramillon@hotmail.fr
www.stmacairefetelagaronne.com
Facebook : portnaval

▫ Le Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié continue d'avancer avec toujours autant d'enthousiasme et de succès.

En Mai 2013, près de 50 membres ont participé au voyage de 8 jours en Andalousie et ont été enchanté par les visites de Cordoue, Séville, Ronda, Gibraltar, Grenade et Malaga. Comme de coutume, la bonne humeur et la convivialité étaient présentes pendant ce voyage.

Un problème imprévu a conduit le Club à annuler le déjeuner-spectacle du 2^{ème} trimestre 2013 suite à la cessation d'activité du restaurant-cabaret "le Relais de Sensey" où il devait avoir lieu. Les anniversaires qui



devaient être fêtés lors de ce déjeuner, le seront avec les anniversaires du 3^{ème} trimestre.

Cet incident n'a pas découragé 102 de ces membres (2 cars) à participer à la journée landaise du 29 juin avec balade en barque sur le courant d'Huchet, visite panoramique du lac d'Hossegor et visite libre du port de Capbreton.

Le 21 septembre, 140 membres étaient présents au déjeuner-anniversaire pour fêter les 135 anniversaires des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2013 (87 dames, 48 messieurs) à la salle des fêtes François Mauriac. Au cours de ce déjeuner, les membres présents ont pu choisir les destinations des voyages de 2014 dans la liste des propositions faites par le Bureau.

La préparation de l'Assemblée Générale du mois de décembre 2013 et les prévisions des voyages pour 2014 occupent déjà les membres du bureau qui souhaiteraient que de nouveaux volontaires viennent les rejoindre afin de répartir les tâches nombreuses et variées afférentes au bon fonctionnement du Club. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.



ASSOCIATION LOI 1901

2 place du Mercadiou,
Tel : 05 56 76 32 37

Email : langu-on@wanadoo.fr
blog : <http://langu-on.blogspot.com>

Tarifs (*) : 33 euros d'adhésion + 6,35€ la séance (enfants x 31 séances) ou 7,60 € la séance (adultes x 32 heures / conversation x 14 séances) / pour le soutien collège et lycée : 60€ la session de vacances à vacances.

(*) conditions particulières : multi-inscriptions et non-imposables.

Inscriptions possibles toute l'année dans la limite des places disponibles. Les cours sont assurés pour un minimum de 3 élèves et un maximum de 8.

DES COURS D'ANGLAIS POUR ADULTES ET ENFANTS				ESPAGNOL	FRANÇAIS
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	ADULTES	LANGUE
15h-16h Intermédiaire + (6)	17h30-18h30 Elémentaire (3)	9h45-10h30 MS-GS-CP 10h40-11h25 CMI-CM2 11h30-12h15 CE1-CE2	17h30-18h30 Conversation adultes	mardi 18h-19h00 Débutant	ETRANGERE
16h-17h Intermédiaire (5)	18h30-19h30 Pré- intermédiaire (4)	14h45-15h45/15h45-16h45 Soutien collège et lycée	18h30-19h30 Confirmé (8)	Judi 17h30-18h45 élémentaire	ADULTES
17h30-18h30 Faux-débutant (2)		17h00-18h00 Conversation ados (à partir de la 3 ^{ème}) Attention : bon niveau requis !	19h30-20h30 Débutant (1)	Judi 18h45-20h00 Intermédiaire	Lundi 14h-15h Intermédiaire
18h30-19h30 Avancé (7)			20h45-21h45 Intermédiaire (5)		Mardi 16h30-17h30 Débutant ou élémentaire* *à confirmer

Langu'On ! une association qui s'amuse, avec Geoffrey (en anglais et en français) et Marie (en espagnol) !



- Sorties au théâtre "en anglais" à Bordeaux
- Soirées jeux
- Participation à la fête du sport et de la culture, à la fête des Mômes
- Organisation d'une grande "tea party" (mars)
- Une belle fête de fin d'année
- Et cette année, un voyage... à Malte?

Les manifestations de l'été

▫ Les journées Médiévales



Pour cette 13^{ème} édition, la météo n'a pas toujours été clémente, avec parfois des pluies et des rafales de vent. Mais les éclaircies ont permis de faire le spectacle, avec les 15 compagnies, et pour la première fois de la fauconnerie.

Les groupes de musiciens ainsi que les échassiers, les acrobates aériens et les marionnettistes ont su animer notre cité, afin de régaler, et de faire plaisir aux 4000 visiteurs.

Après le départ du cortège sous un timide rayon de soleil, les épousailles de Madeleine de France ont eu lieu devant un public toujours aussi nombreux.

Allison dans le rôle de Madeleine De France, Davy dans le rôle du Prince De Vianne, Joël dans le rôle du Roy Louis XI, la compagnie "au temps des seigneurs" dans l'orchestration de la cérémonie.

Bravo et un très grand merci à la centaine de bénévoles, dont certains ont pris des congés afin de faire de cet événement une grande fête Macarienne.

Puisque le public est présent, fidèle et n'a pas abandonné, la devise de l'association pourrait-être : "Que le spectacle continue coûte que coûte, ou goutte que goutte..."

▫ Grass Track

Le 29 juin 2013 en soirée, malgré l'inondation de sa piste les 2 et 3 juin, le bureau du Moto Start Club



Macarien, assisté de ses 150 bénévoles, a organisé la Finale du Championnat du Monde de Grass-track.

C'est devant 2000 spectateurs que 22 pilotes de 9 nations (*) se sont affrontés pour obtenir leur qualification au Championnat du Monde 2014.

A l'issue des 20 manches, courues à plus de 90 km/h, tout en dérapage à la limite de la chute, 6 pilotes dont un français : Stéphane TRESARRIEU, se sont qualifiés (**).

L'après-midi, après une matinée maussade, la manifestation s'ouvrait par les manches des Championnats de France des 80/129cc, 250cc et side-car. Pour étoffer le spectacle, 3 manches de pilotes Open complétaient le programme, la soirée étant réservée, règlement FIM oblige, au Championnat du Monde.

Le spectacle fut beau et intense. Après 3 années difficiles, le Moto Start Club Macarien renoue enfin avec le succès, cela lui permettra, en 2014, d'organiser la Finale du Championnat d'EUROPE de Grass-track.

Le bureau du Moto Start Club Macarien, remercie vivement les 150 bénévoles (venus de tous les horizons) qui l'aident lors de cette manifestation. Il espère les retrouver tous et pourquoi pas plus nombreux en 2014. Il remercie également la poignée de bénévoles qui l'assistent tout au long de l'année.

Toute aide manuelle, en cours d'année, sera la bienvenue, car sans cela, un bureau seul ne peut organiser une manifestation d'une telle ampleur.



(*) Nations : Allemagne, Angleterre, Australie, Danemark, Finlande, France, Italie, Pays Bas, République Tchèque.

(**) Qualifiés : 1^{er} : David HOWE, 2^{ème} : Paul COOPER, 3^{ème} : Bernard DIENER (54 ans), 4^{ème} : Kozza SMITH, 5^{ème} : Stéphane TRESARRIEU, 6^{ème} : Rodney McDONALD

Comptes rendus des conseils municipaux

◆ Conseil municipal du 29 mai 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le 29 mai 2013 à 18h30 en présence de 15 élus. Absent excusé: J Juge, M. Latestère

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX MACARIENS

Monsieur le Maire explique à son Conseil que les parents d'élèves, l'équipe enseignante et le principal du collège de Pian sur Garonne ont alerté la Communauté de communes sur la dangerosité de son accès en circulation douce, en voiture et en bus. Il précise que le Conseil communautaire, lorsqu'il a été informé de cette problématique, a confirmé cette situation dangereuse et a ensuite déterminé que le collège, bien que situé sur la commune de Pian sur Garonne, bénéficie à l'ensemble du territoire de la CDC et est donc d'intérêt communautaire.

Afin de prendre en charge des travaux d'aménagements pour sécuriser les abords du collège, la CDC doit élargir ses compétences en matière de voirie au secteur concerné et donc modifier ses statuts comme dénommé ci-dessous.

- Création, aménagement et entretien de voirie

- Faucardage : la CDC assure la mission de faucardage de la voirie communale, et des lieux communaux ouverts au public.
- Aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire autour du collège, tel que précisé comme suit :

- Sur la commune de Pian sur Garonne, les abords de la RD 672, du passage à niveau au collège en sa partie Nord en limite de la parcelle section C n° 488

- Sur le "parking du collège", les parcelles cadastrées :

- section C n° 586, appartenant à la commune du Pian sur Garonne, d'une superficie de 29a86ca
- section C n° 587, appartenant au département de la Gironde, d'une superficie de 11a01ca

Unanimité du Conseil municipal.

TRANSFERT DES CHARGES LIEES A LA DISSOLUTION DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DES SPORTS

En raison de la dissolution du syndicat des

sports Pian / Saint Macaire et du transfert à la CDC de son actif et de son passif, la somme reversée par la CDC à la commune de Saint Macaire, au titre de l'ancienne taxe professionnelle, sera diminuée de 15 000 €. Ce montant correspond au coût d'entretien des terrains pour notre collectivité.

Unanimité du Conseil municipal

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes SCI Burdeau, rue Burdeau, Argueil et Charrier, rue de la Benaugue, Porcherie et Guyon, place du général de Gaulle, Dumas, rue du Thuron, Manent, rue de l'église, Mazocco rue F. Bergoien, Sentieys rue A. Courbet.

DECISIONS DIVERSES

- Le Maire propose le versement d'une indemnité aux deux jeunes stagiaires affectés aux services techniques pendant plus de 8 semaines. Dans les deux cas, il ne s'agissait pas de stages d'observation mais d'une réelle implication dans l'entretien quotidien de la commune. Après discussion la somme de 350 € par stagiaire est retenue.

- Mr Falissard présente au Conseil Municipal le cahier des clauses particulières lié à une proposition d'honoraires du cabinet Escande concernant les travaux ponctuels de voirie. Le forfait de rémunération proposé, représenterait un taux d'honoraires variables fonction du montant des travaux :

- de 0 à 20 000€ HT taux d'honoraires HT 7,5 %

- de 20 001€ à 100 000€ HT taux HT 6,5 %

- à partir de 100 001€ HT taux HT 5,5 %

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents correspondants.

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par Emerg'en Scène pour un spectacle jeune public de 5 à 10 ans dans le cadre des Scènes d'Eté en Gironde : "Parci Parlà, et Parlàbas". Le coût total de la représentation s'élève à 1280,76€, soit 1090,00€ pour Emerg'en Scène et 190,76€ pour SACD. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et d'imputer la dépense au compte 611 du budget.

- Décision Modificative n° 1

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement. Le Conseil Municipal, après en

avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications soit :

- Dépenses d'investissement
 - article 020 - 4 637,91 €
 - article 2115-013 + 27 500,00 €
 - article 2184-025 + 131,91 €
- Recettes d'investissement
 - article 1323 + 22 994,00 €

POINTS TRAVAUX

Alain Falissard présente les divers travaux de voirie réalisés ces dernières semaines. La rue du Thuron est terminée ; la réfection de la chaussée a été complétée par la mise en place d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales, prolongée jusqu'aux Allées Tivoli afin de résoudre les problèmes récurrents dans ce secteur. Le revêtement de la place du Mercadiou et de la place Chateaudun a été refait. Les travaux de réhabilitation du kiosque sont en cours, les échafaudages seront démontés pour la fête locale, peinture et sanitaires seront traités dans un deuxième temps. Le changement d'une partie de la couverture du garage des services techniques est en cours, le parking rue Casse Liot sera terminé en juillet et les aménagements cours de la République réalisés à ce moment là.

Le permis de construire visant à la consolidation et à la restauration du rempart rue du port et à l'aménagement du parvis a été déposé.

POINT INTERCOMMUNALITE

Le Maire précise que des discussions sont en cours pour déterminer la représentation de chaque commune au prochain Conseil communautaire. La répartition des sièges sera désormais proportionnelle à la population, la loi donnant cependant la possibilité de quelques ajustements qui devront toutefois être validés à la majorité qualifiée. Dans tous les cas Saint Macaire verra le nombre de ses délégués doubler, six au lieu de trois, sans possibilité de suppléants. Des propositions seront faites pour que chaque Conseil municipal se prononce.

Le Maire donne connaissance d'un courrier reçu par le Président de la CDC en provenance des CDC voisines de Langon, Villandraut et Saint Symphorien. Ces dernières s'engagent dans un processus de rapprochement qui pourrait à terme aboutir à une fusion. Elles proposent à notre CDC de s'associer à cette démarche. Le Conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour participer à ces discussions, une réponse sera envoyée dans ce sens aux CDC concernées.

Danielle Pemptroit précise que la rénovation du

CLSH de Bertric est quasiment terminé, les travaux seront réceptionnés courant juin et l'inauguration prévue début septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

Une partie du pare ballon du city stade a été dérobée, commande a été passée pour le remettre en état. Le Maire souligne la fréquence des dégradations dans le secteur, plusieurs tables et bancs ont été récemment jetés en bas des remparts. Les portes des toilettes de l'église sont aujourd'hui inopérantes, un des battants a disparu, Vincent Cosson va demander des devis pour remplacement. Il est proposé d'ouvrir et de fermer ces toilettes en même temps que l'église ainsi que les toilettes en bas des remparts pour éviter le vandalisme nocturne récurrent.

Le Maire informe le Conseil municipal de l'arrivée en mairie d'un devis concernant la restauration de deux tableaux de l'église. Ces derniers, positionnés à l'entrée de l'église depuis de nombreux mois, ont vocation à retrouver leur place, suspendus dans la nef.

QUESTIONS DIVERSES

- Valérie Bortot évoque les difficultés d'accès aux cabinets médicaux macariens pour les nouveaux patients et pense qu'une réflexion devrait être engagée sur ce sujet à l'échelle de la CDC. Elle s'étonne de la fermeture de la mairie le samedi matin qui a été annoncée dans le Mercadiou et s'inquiète de cette réduction du service public. Le Maire précise qu'il s'agit uniquement de la période estivale, période pendant laquelle la fréquentation est limitée. Il souligne que cette fermeture permettra au personnel du secrétariat de récupérer des heures supplémentaires accumulées au fil des mois. Il rajoute que l'ouverture le samedi matin est une exception dans le secteur. Alain Falissard rappelle que cette ouverture avait été décidée en son temps en raison de la permanence du Maire et trouvait aussi sa justification quand les tickets de cantine étaient vendus au détail.

- Delphine Tach s'étonne de l'absence de faucardage entre l'église évangélique et le grass track. Le Maire lui conseille de signaler cette situation à la CDC qui est compétente en la matière. Le changement de statut de cette voie, aujourd'hui communale, hier départementale, explique sans doute cet oubli.

♦ Conseil municipal du 4 juillet 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le 4 juillet 2013 à 21h en présence de 13 élus. Absents excusés : J

Juge, P Vignaud, JP Ramillon (procuration à D. Tach), D Scaravetti (procuration à V. Bortot).
Le compte rendu du Conseil municipal du 29 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

APRES ENQUETE PUBLIQUE, AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU 62 ET LE RETABLISSEMENT DE LA VOIRIE AINSI QUE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE (POS)

Le Maire précise qu'à la demande de la Préfecture de la Gironde, à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée en février 2013, le Conseil municipal est appelé à se prononcer dans les deux mois à réception de la demande. Sans réponse de la commune l'avis sera réputé favorable.

Eu égard à l'importance des enjeux, il semble important de rappeler clairement le soutien du Conseil municipal à ce projet. La sécurisation de la liaison entre Saint Macaire et sa périphérie proche est un objectif majeur, la construction du collège et plus récemment du pôle sportif intercommunal renforce cette nécessité. La connexion directe avec la rue de Verdun, principale pénétrante N/S confortera cet axe central et donnera un coup de pouce aux commerces de proximité du secteur.

Alain Falissard souligne que la question du franchissement est à l'ordre du jour du conseil municipal depuis les années 1980 et que jamais les conditions n'ont été aussi favorables pour une réalisation prochaine. L'accord de financement est signé entre le Conseil général (qui assumera la maîtrise d'œuvre) le Conseil régional, l'Etat et RFF. Le classement du PN 62 comme l'un des plus dangereux d'Aquitaine a été déterminant pour expliquer l'avancée du dossier depuis les années 2000.

Jean Loup Dutreuilh explique son abstention : il regrette que le projet soumis à enquête publique ne retienne pas un gabarit d'ouvrage souterrain qui permette le passage d'un tracteur avec cabine. En période de vendanges, le franchissement par le PN 64 risque de poser problème en raison de l'importance de la circulation. Il pense cependant que le pire serait la fermeture du passage à niveau sans ouvrage de substitution.

AVENANT N° 2 MARCHE DE VOIRIE

Alain Falissard explique que les travaux de voirie effectués rue du Thuron ont donné lieu à un dépassement important. La reprise de la structure de chaussée a été nécessaire au-delà de

ce qu'il était prévu et la canalisation du pluvial a été plus compliquée à installer. Il faut envisager un surcoût d'environ 42 500 € HT.

Autorisation est donnée au Maire pour solder ces travaux : unanimité du Conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'INTERCONNEXION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX DE VERDELAIS

Le Conseil municipal valide la demande de subventions auprès du Conseil général et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de l'interconnexion avec le syndicat des eaux de Verdélais.

REPARTITION DES DELEGUES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. Le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord à la proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Les différentes propositions sont les suivantes :

1. Accord à la majorité qualifiée pour une répartition libre et 25 % de sièges supplémentaires
2. Aucun accord, la loi s'applique : répartition à la plus forte moyenne (28 sièges)
3. Pas d'accord sur répartition libre : répartition à la plus forte moyenne (28 sièges)
+ accord à la majorité qualifiée sur 10 % de sièges supplémentaire : 30 sièges.
+ accord à la majorité qualifiée sur les modalités de répartition de ces 2 sièges : il est proposé de répartir les 2 sièges sur les deux plus peuplées des communes n'ayant à la plus forte moyenne qu'un seul délégué.

Le Maire explique que dans tous les cas de figure la commune de Saint Macaire se verra attribuer 6 délégués. Le vote concerne la répartition des autres communes. Le Conseil communautaire, après discussions préalables en bureau des maires, soumet la proposition suivante aux conseils municipaux : 28 sièges + 2 au bénéfice des plus importantes des deux communes les plus peuplées et n'ayant qu'un seul délégué à l'issue de la répartition à la plus forte moyenne soit Saint Martin de Sescas et Saint André du Bois.

Valérie Bortot conteste ce choix et considère que les conseils municipaux auraient dû se prononcer sur les trois propositions ci-dessus. La loi envisage en effet la possibilité de plusieurs choix dérogatoires. Elle refuse donc d'entériner la proposition émanant de la CDC et souhaite donc que la loi s'applique strictement, soit 28 délégués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'approuve pas le nombre et la répartition suivante : 28 sièges + 2 au bénéfice des plus importantes des deux communes les plus peuplées et n'ayant qu'un seul délégué à l'issue de la répartition à la plus forte moyenne soit Saint Martin de Sescas et Saint André du Bois.

Vote du Conseil Municipal - contre : 8
- pour : 6
- abstention : 1

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Dos Santos rue Burdeau, Fossecave rue de la Benaugue, Pouymeyrol allée de Tourny.

DECISIONS DIVERSES

- Après appel à candidature, le cabinet Goutal a été retenu pour assurer une mission de diagnostic d'une partie de l'église dans la perspective de l'installation des orgues. Cette mission se prolongera par la maîtrise d'œuvre des travaux qui en découleront.

La mission diagnostic s'élève à 14 670 € HT et la maîtrise d'œuvre sera facturée pour un montant de 7,5% des travaux.

Le Conseil municipal (moins une abstention) valide cette proposition. Danielle Pemptroit explique son vote en précisant qu'au final la reconstruction des orgues, déjà onéreuse pour la commune, va imposer d'importantes dépenses supplémentaires.

- Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer une consultation pour la réfection des rues Louis Blanc, Virac, Saint Antoine et Amiral Courbet.

- Le Conseil municipal valide à l'unanimité, après comparaison de deux propositions, un devis de l'entreprise Guyard portant sur la réalisation d'une porte à double battant visant à fermer les toilettes de l'église : 1 326, 60 € HT.

- Le Conseil municipal valide à l'unanimité, après comparaison de deux propositions, un devis de l'entreprise Unifroid de 2 325 € HT portant sur le remplacement de la cuisinière de la salle des fêtes.

- Le Conseil municipal sur proposition de Jean-Loup Dutreuilh, en charge des écoles, valide :
- l'organisation d'une formation aux premiers secours pour les agents intervenants au

restaurant scolaire. Elle sera obligatoire et se déroulera le 4 septembre. Cette formation de 7 h a été mise en place suite à un incident récent pendant le repas qui a nécessité l'évacuation d'un enfant de maternelle aux urgences.

- le remplacement du revêtement de sol dégradé de la classe de grande section de maternelle pour la somme de 1909,50 € HT.

- l'acquisition de 1 567 € de divers mobiliers et 224 € de petits matériels pour la salle du péri scolaire en sachant que la CAF interviendra à hauteur de 35%.

INFORMATIONS DIVERSES

Jean Loup Dutreuilh rappelle au Conseil municipal la nécessité d'intervenir pour changer les stores des classes de l'école qui ne sont plus réparables. Le Maire souligne que cette question a été évoquée en commission, Alain Falissard a saisi l'architecte C. Pradal qui s'est rendu sur place, il faudra choisir parmi les solutions proposées dans les mois qui viennent.

Départ d'Alain Falissard de la séance.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le P.O.S. approuvé par délibération du Conseil Municipal le 19 Décembre 1985 comporte notamment 17 emplacements réservés et deux zones à aménager classées NA.

Compte tenu des acquisitions foncières réalisées et d'une évolution des objectifs en matière d'aménagement de voirie ainsi que de nouveaux projets d'aménagement d'une part et de la réalisation d'opérations d'habitat d'autre part, il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une mise à jour du Plan d'Occupation des Sols concernant les emplacements réservés et le zonage NA qui consisterait en :

1 - Mise à jour des emplacements réservés

1-1 Suppressions d'emplacements réservés

. 1er cas - Emplacements réservés devenus inutiles car foncier acquis

. 2ème cas - Aménagements apparus non nécessaires à l'usage (emplacements réservés prévus pour essentiellement l'élargissement à 10m de voies communales)

. 3ème cas - Emplacement réservé devenu obsolète : une autre solution sans acquisition foncière ayant été mise en œuvre

1-2 Maintien d'emplacements réservés

- Pour élargissement à 10m de voies communales : chemin des Canevelles, chemin de Tivoli, extrémité rue Burdeau (côté RD1113)

- Pour des aménagements particuliers : carrefour

de Tivoli, raquette demi-tour à l'extrémité ouest de l'impasse du Moulin

1-3- Création d'emplacements réservés :

- aménagement d'un bassin stockage d'eaux pluviales (chemin de la palus),
- aménagement parking / secteur ancienne gare,
- rétablissement chemin de la Palus (après création piste cyclable),

2 - Transformation d'une zone NA en zone U après réalisations d'opérations d'ensemble :

Après création du lotissement communal de la Verrerie et de la résidence du Pic Vert, la zone NA concernée est transformée en zone UB correspondant au zonage limitrophe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications et autorise le lancement de la procédure nécessaire.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications soit :

Dépenses d'investissement

article 020	-	17 229,46 €
article 21318-022	+	13 354,18 €
article 2188-025	+	3 875,28 €

ACQUISITION PARCELLE TEYNIÉ AUX AUBAREDES

Le maire informe le Conseil Municipal que la famille Teynié a été contactée pour l'achat d'une parcelle au lieu dit les Aubarèdes :

- section A n° 0677 d'une contenance de 41 ares
La famille Teynié a donné son accord au prix de 0,60 euro le m² proposé par la commune soit un montant total de 2 460 €uros. Cette évaluation correspond au prix habituel de la terre agricole en zone inondable.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer l'acquisition de la parcelle A 677 de 41,00 ares au prix de 0,60 € le m² soit un total de 2 460 €uros et de charger monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour réaliser cette acquisition, par l'intermédiaire de M^o Chantal LALANNE, notaire à LANGON.

Informations diverses

♦ La bibliothèque : ça déménage !

La Bibliothèque devient municipale. Elle va changer de lieu et s'installer à l'ancien Relais de Poste (place du Mercadiou).

♦ Gymnastique pour les seniors

Des Cours de gymnastique douce auront lieu le lundi de 10h à 11h30 au gymnase de l'école à partir du lundi 4 novembre 2013.

Un atelier mémoire se déroulera le jeudi de 10h à 11h30 à la mairie de St Macaire à partir du jeudi 14 novembre 2013.

Pour vous inscrire ou avoir plus de renseignements, téléphonez à Daniele Pemptroit au 06 87 96 86 53.

♦ Le mouvement 'Slow-Food'



avec Gilbert Dalla-Rosa (pst Slow food Béarn) et Olivier Manseau (éleveur de Bazadaises) :

Vendredi 18 oct, à 20h30 à la mairie de St Macaire.
Entrée gratuite – Association "L'effet Papillon"
Informations : 06.03.56.97.26.

♦ PROXI DECHET

Le prochain "Proxi déchet" aura lieu le mardi 15 octobre 2013, rue de Verdun : mise à disposition de bennes pour déposer vos encombrants et ferrailles.



♦ CDC en ligne

La Communauté de Communes des Coteaux Macariens



vient de mettre en ligne son blog, où elle présente ses actions et son actualité :

<http://coteauxmacariens.fr>

Cyclo-Cross

Le Cyclo-Cross de Saint-Macaire aura lieu le **samedi 19 octobre** dans le village, aux pieds des remparts et sur les bords de Garonne. Il réunira, comme chaque année, des coureurs professionnels et les meilleurs amateurs.



↳ Les actus de la commune : www.saintmacaire.fr